



Commune de MORTROUX

Compte-rendu
Séance du 25 mai 2018

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le vingt-cinq mai deux mil dix-huit à la Mairie à vingt heures quinze minutes, selon convocation du 18/05/2018 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Madame AUJEAN Angéline a été désignée secrétaire de séance.

Présents :

*Messieurs Marsaleix Guy, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Hémerly Dominique,
et Mesdames, Diaz Florence, Aujean Angéline, Mme Poirier Eliane*

Pouvoirs : *M. Mercier Stéphane a donné pouvoir à Mr Poissonnier Franck*

Absents : *Mme Conilleau Véronique*

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 3 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

NEANT

2018-027

APPROBATION DU SCHEMA DE DISTRIBUTION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'APPROUVER le schéma de distribution de l'eau potable sur la commune présenté par Monsieur le Maire;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de communiquer ce schéma aux autorités intéressées

2018-028

MOTION MAINTIEN DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LE FINANCEMENT DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- De demander à l'Etat le maintien des budgets des Agences de l'Eau ;
- De demander à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le maintien de ses financements sur l'ANC et plus particulièrement sur le soutien aux réhabilitations des ANC non conformes

2018-029

ETUDE DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de :

- Association des amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de la Creuse (amrd23)
- Tour du Limousin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De ne pas attribuer d'aide financière aux demandes présentées.

2018-030

**REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG- REAMENAGEMENT DU BOURG ET CHANGE-
MENT DU RESEAU D'EAU - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT -DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DSIL pour la réalisation de ces travaux auprès de la préfecture
- Adopte le plan de financement suivant :

- DETR	159 600.00 €
- DSIPL	74 497.42 €
- Autofinancement	<u>229 752.58 €</u>
TOTAL H.T	463 850.00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20 h 50,
A Mortroux, le 28 Mai 2018.